Association Demain Deux Berges

demain 2 berges
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES BASSIN ADOUR-GARONNE

COLLOQUE

« PRATIQUES AGRICOLES ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »

les 31 janvier et 1er février 2019 à Naucelle (12)

L'association **Demain Deux Berges**, regroupant des gestionnaires de milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne, organise un colloque intitulé « **pratiques agricoles et gestion des milieux aquatiques** ».

Ces deux journées visent à informer et échanger sur les contraintes et moyens d'actions pour concilier pratiques agricoles et amélioration du fonctionnement des cours d'eau et zones humides associées. Elles devraient faciliter la mise en œuvre de projets et les possibilités de partenariat sur les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

© Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

Lieu :
Vallon des sports – Complexe sportif intercommunal
Grande salle de réception – Les deux viaducs
12800 NAUCELLE

Colloque

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Courriel : demain2berges@gmail.com – Tél : 05 61 94 09 54 - Port. : 06 84 50 38 79

COLLOQUE

« PRATIQUES AGRICOLES ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »
Programme du jeudi 31 janvier 2019

8h45 **Accueil des participants**

9h15 **Ouverture du colloque**
Association Demain Deux Berges

9h30 **Comprendre la PAC aujourd'hui (aspects généraux, historique, orientations à venir)**
Thierry BIASUCCI (Agriculteur, enseignant au CFA agricole du Gers et conseiller de gestion au sein de l'association APODIS)

12h30 **Pause déjeuner**

14h00 **Présentation de l'avancée du réseau Agr'Eau et de thématiques travaillées par des fermes pilotes**
Aurélie CHARTON et Quentin ESPAGNOL (Association Française d'Agroforesterie)

15h30 **Retour d'expérience de fermes pilotes**

17h30 **Clôture de la première journée**
Association Demain Deux Berges

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Courriel : demain2berges@gmail.com – Tél : 05 61 94 09 54 - Port. : 06 84 50 38 79

COLLOQUE

« PRATIQUES AGRICOLES ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »

Programme du 1er février 2019

8h30 **Accueil des participants**
Association Demain Deux Berges

9h00 **Présentation des aides mobilisables pour la mise en place de projet de mise en défens de cours d'eau vis-à-vis du bétail**
Nathalie MARTY (Agence de l'eau Adour-Garonne)

9h30 **Retour d'expérience du Syndicat Mixte Célé – Lot Médian :**

- **Les démarches de réduction des pollutions agricoles sur le bassin du Célé**
  Mélanie FAYET (Syndicat Mixte Célé – Lot Médian)
- **Protection des cours d'eau vis-à-vis du bétail et systèmes d'abreuvement**
  Sylviane FAURE (Syndicat Mixte Célé – Lot Médian)

12h00 **Pause déjeuner**

13h30 **Présentation d'une étude sur le colmatage des cours d'eau aveyronnais**
Martine GUILMET et Alexis SOLIGNAC (Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

15h00 **Visite d'aménagements de protection des cours d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin versant du Viaur**
Pierre-Jean ICHARD (Syndicat Mixte du Bassin versant du Viaur)

17h30 **Clôture de la seconde journée**
Association Demain Deux Berges

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Courriel : demain2berges@gmail.com – Tél : 05 61 94 09 54 - Port. : 06 84 50 38 79

L'association Demain Deux Berges :

Créée en 2002 et forte d'une centaine d'adhérents et d'une dizaine de structures membres à ce jour, l'association **Demain Deux Berges** (D2B) a pour objectif de renforcer les échanges professionnels et la communication entre les **acteurs de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Adour-Garonne**. Plus d'informations sur le site internet de l'association : www.demain-deux-berges.fr

L'association s'inscrit dans un **partenariat interrégional** de réseaux d'acteurs de terrain et de gestionnaires de milieux aquatiques : www.reseauxrivieres.org .

Elle est également **conventionnée avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne** dans le but de promouvoir les politiques publiques de gestion des milieux aquatiques et de favoriser conjointement la mutualisation et l'échange d'expériences.

Contacts / Renseignements :

- Marie BERTHELOT, Présidente de l'association Demain Deux Berges (06 73 60 35 93)
  Courriel : demain2berges@gmail.com
- Mélanie BARREAUD, Animatrice de l'association Demain Deux Berges (07 61 43 89 72)
  Courriel : anim.demain2berges@gmail.com

Inscriptions obligatoires :

Bulletin à télécharger sur le site de D2B (rubriques : « Nos événements » => « Colloques »):
https://www.demain-deux-berges.fr/2018-eau-agri.html
et à retourner avant le 25 janvier 2019 soit :

- Par mail pour les paiements par mandat administratif à : demain2berges@gmail.com
- Par courrier pour les paiements par chèque à :
  Association Demain Deux Berges
  SGSA - Mairie annexe
  31230 L'ISLE-EN-DODON

Tarifs :

- 30 € / jour pour les adhérents à l'association Demain Deux Berges
- 50 € / jour pour les non-adhérents à l'association Demain Deux Berges

Pour information, l'adhésion à l'association en tant que membre actif est de 20 €/an.
Modalités d'adhésion : http://www.demain-deux-berges.fr/adherer.html

Avec le soutien de :

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Courriel : demain2berges@gmail.com – Tél : 05 61 94 09 54 - Port. : 06 84 50 38 79

Association Demain Deux Berges

demain 2 berges
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES MILIEUX AQUATIQUES BASSIN ADOUR-GARONNE

BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLOQUE

« PRATIQUES AGRICOLES
ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »
les 31 janvier et 1er février 2019 à Naucelle (12)

Bulletin d'inscription à retourner avant le 25 janvier 2019 soit :
- Par mail pour les paiements par mandat administratif à :
demain2berges@gmail.com
- Par courrier pour les paiements par chèque à :
Association Demain Deux Berges
SGSA - Mairie annexe
31230 L'ISLE-EN-DODON

Coordonnées :

NOM : _____ Prénom : _____

Organisme : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Inscription :

Comprend les frais d'organisation, l'accueil, les repas des midis et le recueil des interventions.

		Tarifs inscription		
	Inscription	Adhérent D2B	Non adhérent D2B	TOTAL
Jeudi 31 janvier 2019	☐ oui ☐ non	30 €	50 €	
Vendredi 1er février 2019	☐ oui ☐ non	30 €	50 €	
			TOTAL	

Paiement : *(cochez la case correspondante)*

☐ Mandat administratif **(JOINDRE IMPERATIVEMENT UN BON DE COMMANDE)**

☐ Chèque à l'ordre de : Association Demain Deux Berges

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Contact : demain2berges@gmail.com – 06 73 60 35 93

Coordonnées de la structure à mandater :

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Personne à contacter : _____

Coordonnées bancaires de l'association Demain Deux Berges :

Crédit Agricole Toulouse et Midi-Toulousain – Agence de l'Isle-en-Dodon			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13106	00500	10143712151	36

Demain Deux Berges est une association Loi 1901 enregistrée sous le n° W311002667 à la sous-préfecture de Saint-Gaudens

Nouvelle parution au Journal Officiel : 17 septembre 2011 – n° SIRET : 534 810 486 00017

Engagement :

Je soussigné(e) _____

m'engage à participer au colloque organisé par l'Association Demain Deux Berges les 31 janvier et 1er février 2019, à Naucelle (12800) et joins pour cela un bon de commande ou un chèque de règlement d'un montant de _____€, au titre des frais d'organisation de la manifestation.

A _____

Le _____

Signature

Association Demain Deux Berges - SGSA - Mairie annexe – 31230 L'ISLE-EN-DODON
Contact : demain2berges@gmail.com – 06 73 60 35 93